



Pépinière d'entreprises Calfatech
Parc d'activité Quercypôle
46100 Cambes
+33 (0) 5 65 10 02 09
Appels.offres@railcoop.fr

Référence à rappeler : AO-05-2021

Appel d'offres pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces en gares

1. Contexte

1.1. Le projet Railcoop

Créée le 30 novembre 2019 à Cajarc (Lot) et implantée au sein de la pépinière d'entreprises Calfatech du Grand Figeac, Railcoop est la première société coopérative d'intérêt collectif de France dédiée au transport ferroviaire, fret et voyageurs.

Convaincue que le transport ferroviaire en France a un potentiel de marché important, notamment en raison de la forte demande sociétale, Railcoop s'est fixée comme mission de renforcer l'usage du ferroviaire sur tous les territoires. Notre objectif est que l'ensemble des acteurs (citoyens, entreprises, cheminots, collectivités locales, etc.) s'approprient Railcoop afin de concevoir de nouvelles offres ferroviaires, adaptées à chaque territoire et porteuses de progrès en matière d'aménagement et d'attractivité.

Railcoop souhaite répondre à cette mission en proposant des services innovants tant sur l'organisation du service que sur le matériel utilisé. Railcoop compte à ce jour plus de 8 000 sociétaires répartis partout en France et à l'étranger.

Concernant ses services voyageurs, Railcoop a notifié à l'Autorité de Régulation des Transports (ART) le 10 juin 2020 le lancement, à compter du 26 juin 2022, de la ligne : Bordeaux – Lyon (via Limoges et Montluçon). Cette ligne n'a pas fait l'objet de saisine de l'ART et est donc *de facto* autorisée.

1.1. Espaces en gare

Dans le cadre du service Bordeaux-Lyon, Railcoop prévoit l'aménagement des espaces dans les gares desservies.

Railcoop a déposé une demande de location de locaux dans les gares de Bordeaux (80m²), Libourne (65m²), Périgueux (60m²), Limoges (80m²), Saint Sulpice Laurière (44m²), Guéret (52m²), Montluçon (85m²), Gannat (60m²), Saint Germain des Fossés (118m²), Roanne (60m²), Lyon Part Dieu (80m²) et Lyon Perrache (50m²).

2. Objectif

L'objectif de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est d'assister Railcoop dans la mise en œuvre de l'aménagement des espaces en gare.

3. Résultats attendus

Livrable 1 : Concevoir l'aménagement des espaces de Railcoop dans les gares desservies, dans le respect des cahiers des prescriptions techniques et architecturales (CPTA) des gares

La prestation consiste à élaborer le programme d'aménagement intérieur des gares. En particulier, il s'agit de définir les plans d'aménagement des espaces.

Cet aménagement doit être conforme au cahier des prescriptions techniques et architecturales (CPTA) des gares et à l'image de marque de Railcoop.

Les espaces doivent à minima prévoir : un espace de vente et un espace sécurisé de dépôt/collecte/stockage de bagages. Par ailleurs, des espaces pour le repos du personnel roulant sont à prévoir dans certaines gares (telles que Lyon Perrache, Montluçon, Guéret, Limoges). Des évolutions sont possibles en fonction des nouveaux services proposés par les sociétaires de Railcoop.

Les plans détaillés des locaux seront fournis au lauréat.

La consultation des sociétaires de Railcoop est à intégrer dans le planning d'élaboration des espaces en gares.

Une attention particulière devrait être portée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap et des personnes à mobilité réduite.

Livrables attendus :

- Plans d'aménagement des espaces de chacune des gares précitées
- Proposition visuelle d'aménagement des espaces

Livrable 2 : Identifier les entreprises qui réaliseront les chantiers

Le lauréat identifiera les prestataires qui auront la charge de l'exécution des travaux dans chacune des gares et les fournisseurs de mobilier. Il effectuera une évaluation économique et technique de ces fournisseurs.

Livrable attendu :

- Devis des prestataires
- Rapport d'évaluation des prestataires

Livrable 3 : Assurer le suivi de chantier pour l'aménagement des espaces

Le lauréat assurera le suivi de chantier de chacun des espaces en gare. Il veillera à la bonne exécution des travaux et au respect des échéances. A ce titre, des pénalités de retard seront intégrées dans le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une coordination étroite entre le lauréat, Railcoop et SNCF Gares et Connexions sera indispensable pour assurer le respect des délais.

Livrables attendus :

- Planning d'exécution des travaux
- Fourniture des espaces en gare dans les temps.

4. Modalités d'intervention

L'assistance à maîtrise d'ouvrage sera coordonnée par une personne désignée par le contractant. Cette personne sera le point d'entrée pour l'ensemble des livrables prévus par cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il est au moins prévu :

- Une réunion préalable (en distantiel ou en présentiel en fonction des besoins) permettant de s'assurer d'une compréhension commune entre Railcoop et le contractant sur la nature et le niveau de fini des livrables ; cette réunion permettra, le cas échéant, d'ajuster le nombre de jours requis pour produire un livrable correspondant au niveau de détail et de qualité attendu.
- Des points d'étapes hebdomadaires en distantiel ou en présentiel
- Des réunions en présentiel ou en distantiel avec les sociétaires de Railcoop pour recueillir leurs besoins sur l'aménagement
- La participation à des réunions techniques en distantiel ou en présentiel avec les partenaires techniques impliqués (prestataires, fournisseurs, SNCF Gares et Connexions...)

5. Planning

Le planning est le suivant :

Échéances	Livrables attendus
1 ^{er} juin 2021	Lancement du projet
1 ^{er} novembre 2021	Finalisation des plans d'aménagement des espaces en gare
1 ^{er} février 2022	Finalisation du choix des prestataires et fournisseurs
1 ^{er} avril 2022	Finalisation du planning d'exécution des travaux
31 mars 2022	Fin de la livraison des espaces par Gares et Connexions
13 juin 2022	Finalisation de la réception des locaux aménagés
26 juin 2022	Lancement du service

6. Référent

La référente pour cette étude est Emmanuelle Chabert, chargée des services voyageurs, (emmanuelle.chabert@railcoop.fr, 06 74 08 85 43). Toutes questions doivent lui être adressées, sauf délégation intervenant au cours du projet.

7. Soumission des offres

7.1. Procédure de soumission des offres

La réponse à cet appel d'offres doit être envoyée avant le lundi 17 mai 2021 à 17h (heure de Paris) par mail à appels.offres@railcoop.fr

7.2. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur une base de 100 points répartis comme suit :

- 20 points : compréhension des attentes et des contraintes de Railcoop au regard des besoins exprimés dans l'appel d'offre.
- 40 points : références du soumissionnaire. Des expériences du soumissionnaire dans le domaine de l'aménagement des gares seraient un plus.
- 30 points : budget de l'offre.
- 10 points : capacité d'innovation du soumissionnaire. Seront notamment regardés la capacité du soumissionnaire à être force de proposition au regard du descriptif de l'offre et des attentes de Railcoop.

Les entreprises sociétaires de Railcoop bénéficient d'un bonus de 10 points.

Les prestations demandées dans le cadre de cet appel d'offres peuvent être réalisées par le propriétaire des espaces, à savoir SNCF Gares et Connexions. Dans le cas où les propositions reçues auraient un prix supérieur ou une qualité technique inférieure à la prestation proposée par SNCF Gares et Connexions, Railcoop se réserve le droit de rendre cet appel d'offres infructueux.